

Réunion départementale Coordinateurs Petite Enfance

Lundi 13 novembre 2023





Ordre du jour :

Général Petite Enfance :

- Présentation de la nouvelle COG
- Projet “Mieux accueillir les parents pour mieux les accompagner dans leur parentalité”
- Etude sur les métiers de la PE en Indre-et-Loire
- Expérimentation “Un enfant accueilli, un emploi retrouvé”

EAJE :

- Fiche de dérogation pour l'accueil d'enfant de plus de 3 ans en situation de handicap en EAJE
- Définition place d'urgence
- Newsletter Petite Enfance
- Creation d'un réseau départemental des RSAI

RPE :

- Présentation nouvelle convention CD pour le financement des RPE
- Retour des groupes de travail avec les RPE

Infos diverses et échanges

La Petite Enfance
sur le Département
d'Indre-et-Loire





Présentation de la nouvelle COG Etat-Cnaf 2023-2027

Le contexte législatif et conventionnel

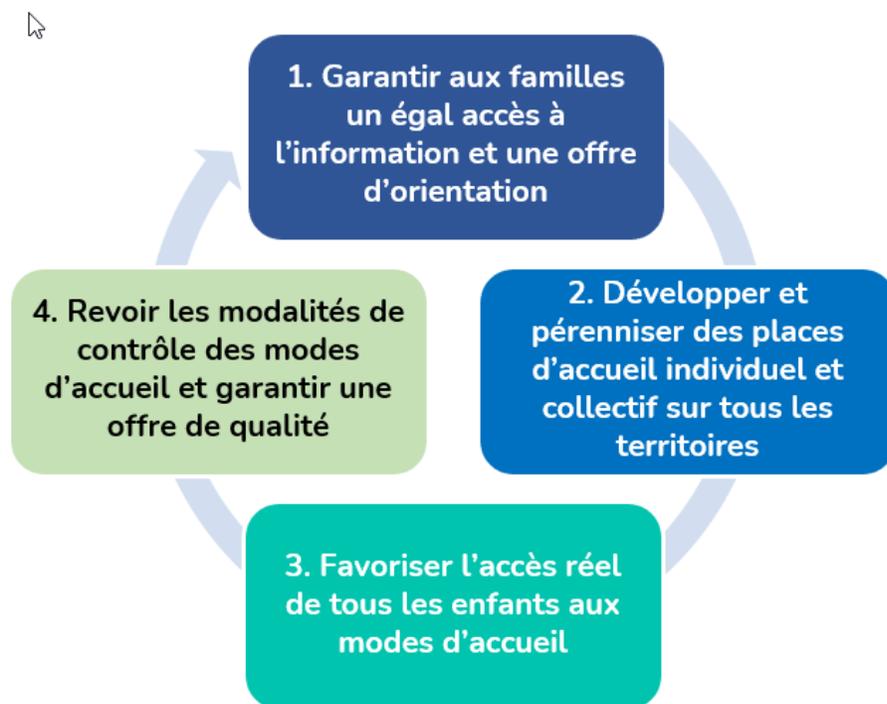
I- La loi « plein emploi » – le service public de la petite enfance

- L'article 10 portant création du Service Public de la Petite Enfance (SPPE) est approuvé.
- La loi institue les communes (+ 3500 habitants) comme une autorité organisatrice du SPPE avec 4 compétences obligatoires (recenser les besoins, informer et accompagner les familles, planifier le développement de l'offre, soutenir la qualité des modes d'accueil). Quid des compétences de compétence des EPCI ? Le texte prévoit explicitement que "sont dispensées de l'obligation d'établir un schéma [susmentionné] les communes qui ont conclu avec la Caf une convention dont le contenu correspond à celui du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant", autrement dit, une Ctg.
- La loi fixe une obligation supplémentaire les communes de + 10 000 habitants : disposer d'un Relais Petite Enfance. Le texte élargit, par ailleurs, les missions des RPE, qui peuvent désormais accomplir des formalités administratives et des déclarations sociales et fiscales pour le compte des parents des employeurs d'assistantes maternelles.
- Le texte validé par la Cmp supprime la prérogative du représentant de l'Etat dans le département à établir un zonage des territoires sur la base du Sdsf et à mettre en place un dispositif de substitution aux autorités organisatrices par la Caf en cas de défaillance constatée.
- Les articles précités sont prévus pour une entrée en vigueur dès le 1er janvier 2025.



Le service petite enfance en Indre et Loire

II- La COG 2023-2027 est signé – Le vecteur du SPPE



Le service petite enfance en Indre et Loire

II – La COG Volet petite enfance : l'information et l'accompagnement

Mesures Phares

- Renforcement du **maillage territorial des Rpe** et de leurs missions
- Evolution du site **monenfant.fr** au service des familles et des partenaires (RPE, Collectivités ...)



Chiffres clef:

- Passer de 3 530 à **3970 RPE**
- Objectif de couvrir en **Rpe** 100% villes de plus de **10.000 habitants** dès 2025
- Augmentation du prix plafond de la **Ps Rpe** de **+14,5%** en 5 ans

Le service petite enfance en Indre et Loire

II – La COG Volet petite enfance : la pérennisation et le développement

Mesures Phares accueil collectif

- **Mesures « Anti-inflation »**
 - ✓ Progression pluriannuelle de la PSU
 - ✓ Relèvement du prix plafond du Fme pour intégrer des mesures de développement durable
 - ✓ Plan Crèche
- **Mesure « Attractivité »**
 - ✓ Soutien de la branche famille aux efforts de convergences salariales des professionnels des EAJE PSU
- **Mesures « Soutien et Engagements du bloc communal »**
 - ✓ Revalorisation du Bonus territoire et création d'un bonus « trajectoire »
 - ✓ Renforcement de l'offre de service en ingénierie à disposition des Caf en faveur des territoires à enjeux

Mesures Phares accueil individuel

- ✓ Un plan Mam
- ✓ Augmentation et harmonisation de la prime d'installation des AM

Chiffres clef :

- +12% de prix plafond PSU en 5 ans
- +28% pour les bonus territoire places existantes à horizon 2027
- +50% de budget soutien à l'investissement
- 70M€ bonus « trajectoire » à horizon 2027
- 80 M€ dès 2024 pour soutenir la convergence salariale
- Montant prime d'installation x 4

Le service petite enfance en Indre et Loire

II – La COG Volet petite enfance : l'accessibilité

Mesures Phares

- **Réforme du CMG** emploi direct pour limiter le reste à charge des familles
- Rénovation des conditions d'octroi du **label Avip** et intensification des labellisations
- Innover pour favoriser **l'émergence d'autres modèles de socialisation** de qualité en dehors du foyer parental
- Expérimentation d'un nouveau référentiel **Laep**

Chiffres clef :

- **700 M€** de financements liés à la réforme du **CMG** à compter de 2025
- Un parc de **1250** crèches PSU **labellisées AVIP**
- **10 M€** dédiés au Fonds Innovation Petite Enfance (Etat + Cnaf)

Le service petite enfance en Indre et Loire

II – La COG Volet petite enfance : la qualité

Mesures phares

- Réforme de la PSU:
 - Augmentation du **financement des heures dédiées à la préparation de l'accueil des enfants** (dites « heures de concertations »)
 - Nouveau financement de **trois journées pédagogiques** /an/Eaje
 - Réforme du taux de facturation pour atténuer les effets de seuil et d'optimisation
 - Evolution du mix PSU acte/forfait : bonus territoires « places existantes » + 233 M€ à horizon 2027
- Accompagnement à la mise en place de **référentiels qualité – un nouvel axe du FPT**
- Approfondissement des missions des RPE



Chiffres clef:

- EAJE PSU:
La part forfaitaire passe à 32% en 2027 (contre 28% en 2022)
- **27,9 M€** dès 2024 pour financer 3 journées pédagogiques
- **+ 58,3 M€** de FPT axe qualité/innovation

Le service petite enfance en Indre et Loire

III – Programme COG dernier trimestre 2023

Soutien de la branche Famille à l'investissement en faveur de l'accueil collectif et individuel

- Cas : 15/11
- Ca : 5/12
- Circulaire : fin décembre

Mesures visant à renforcer le soutien de la branche Famille à la qualité d'accueil dans les Eaje (PSU) – financement des journées pédagogiques dès 2024 et renforcement des heures de concertation en 2025

- Cas : 15/11
- Ca : 5/12
- Circulaire : janvier 2024

Fnas 2024 et mesure de relèvement du plafond de ressources dans le barème des PF des Eaje Psu

- Cas : 15/11
- Ca : 5/12

Modalités d'accompagnement des revalorisations salariales dans le secteur de la petite enfance PSU (sous réserve)

- Cas : 13/12
- Ca : janvier 2024
- Circulaire : T1 2024

Renforcement de l'offre de soutien à l'ingénierie en faveur de la petite enfance (pour information)

- Cas : 13/12
- Ca : janvier 2024
- Circulaire IDA T1 2024
- Evolution de l'organigramme Dpfas/Cepaje T1 2024

Evolution du Fonds publics et territoires (dont axe qualité Petite enfance)

- Cas : 13/12
- Ca : janvier 2024
- Circulaire Fpt : T1 2024

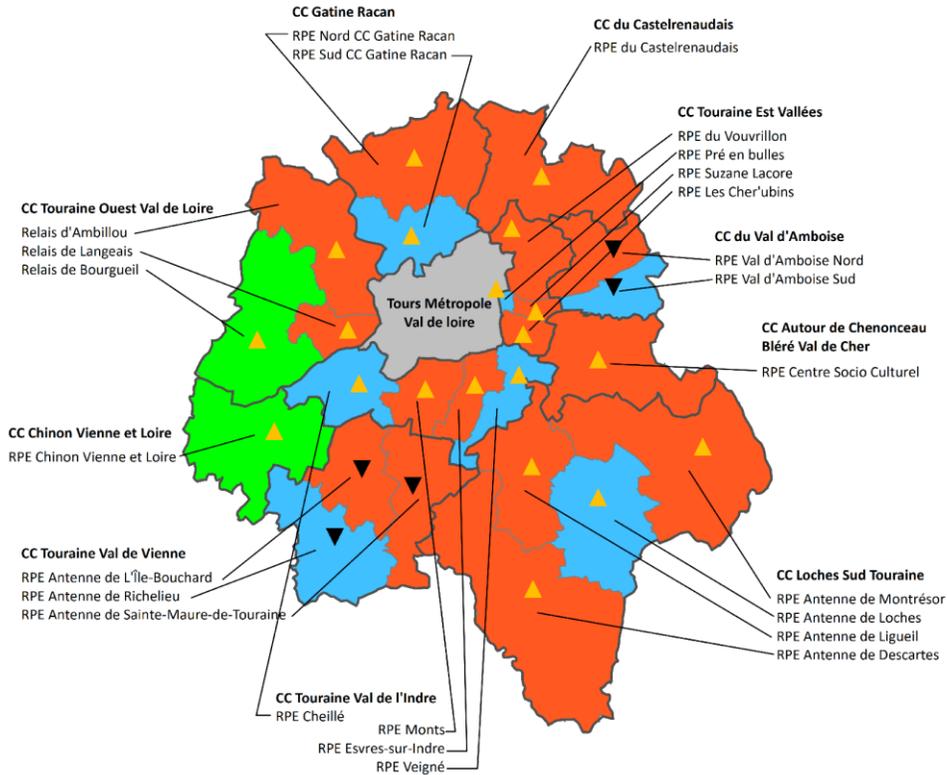
Le service petite enfance en Indre et Loire

I - L'information, l'orientation et l'accompagnement des familles

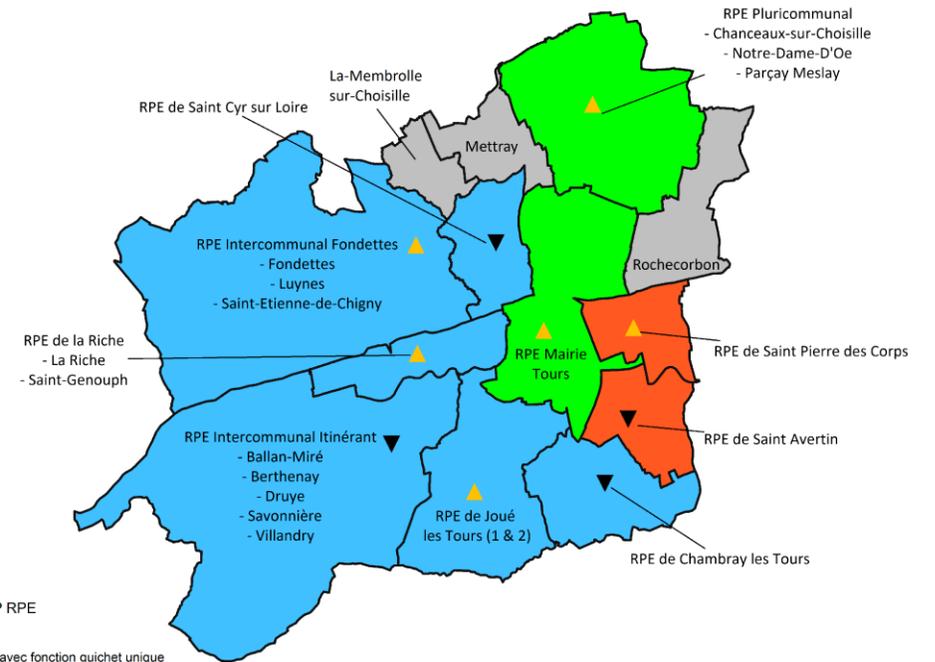
- Le site mon-enfant.fr (le «service universel d'information aux familles ») : 80% des assistantes maternelles en activité sont inscrites (progression constante) ; 100 % des EAJE PSU des micro-crèches Paje
- La couverture territoriale en Relais Petite Enfance et la densité du service : une couverture du territoire et une fonction de guichet unique d'information des familles qui restent à achever ; la promotion du métier d'assistantes maternelles qui est peu développée.



Localisation des Relais Petite Enfance Indre-et-Loire (2022)



Localisation des Relais Petite Enfance Métropole Tours Val de Loire (2022)



II- Le taux général de couverture territoriale des besoins



Taux de couverture Petite Enfance Indre-et-Loire (2021)



Taux de couverture Petite Enfance 2021
Données CAF - 2023

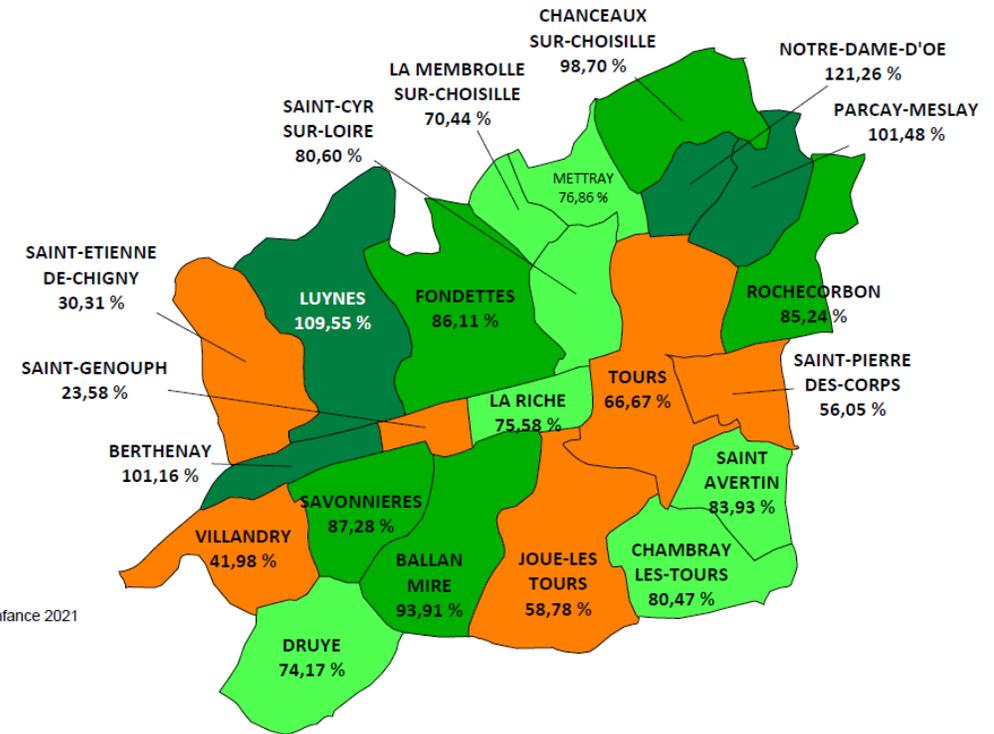
- De 78 à 80 %
- De 73 à 78 %
- De 70 à 73 %
- De 62 à 70 %

Moyenne départementale : 71,42 %

Réalisation CAF 37
ES - novembre 2023



Taux de couverture Petite Enfance Tours Métropole Val de Loire (2021)



Taux de couverture Petite Enfance 2021
Données CAF - 2023

- De 100 à 122 %
- De 85 à 100 %
- De 70 à 85 %
- De 23 à 70 %

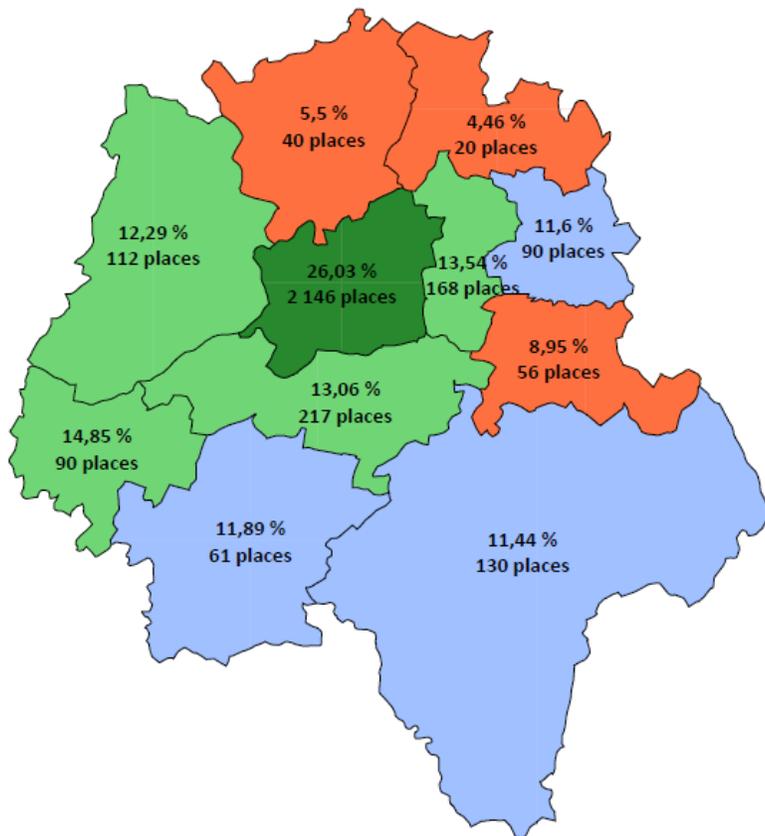
Moyenne départementale : 71,42 %

En 2020, le taux de couverture nationale était de 58,5%.
Il est de 76,5% en Indre et Loire.

II - Le taux couverture en EAJE PSU



Taux de couverture des EAJE PSU, par EPCI
 Indre-et-Loire
 Décembre 2022
 3 130 places

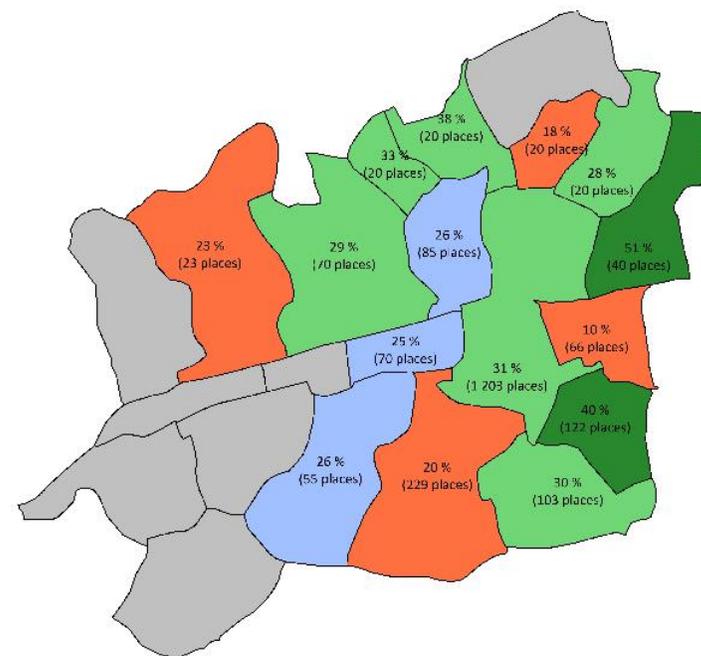


Taux de couverture des EAJE
 Moyenne des EPCI hors Métropole : 11 %

- Plus de 20 %
- Entre 12 et 20 %
- Entre 10 et 12 %
- Moins de 10 %



Taux de couverture des EAJE PSU
 par commune, Tours Métropole Val de Loire, Décembre 2022
 2 146 places



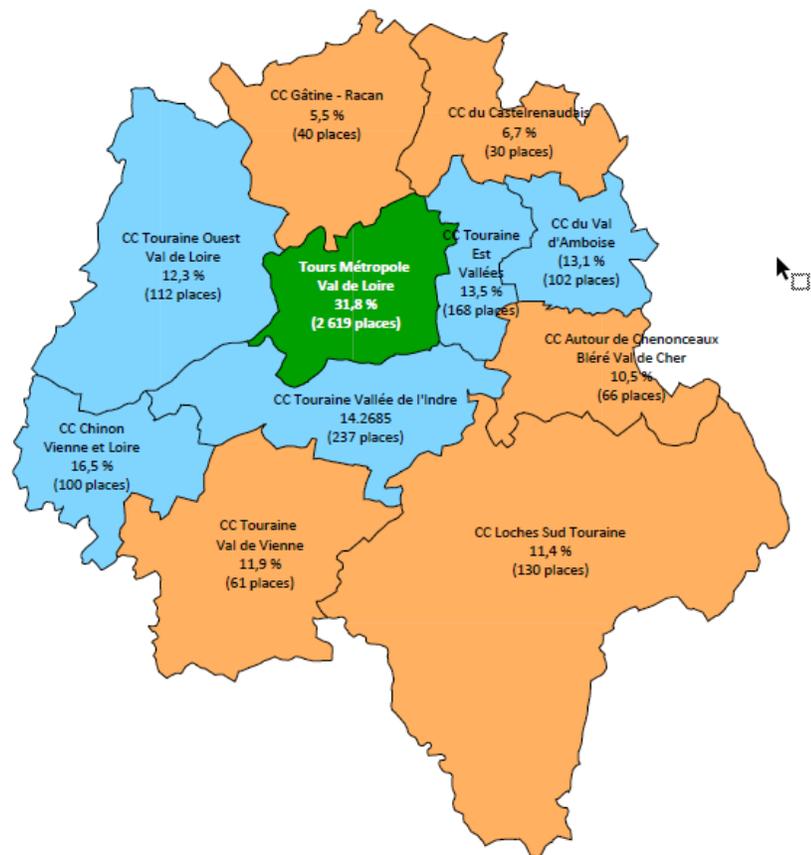
Taux de couverture EAJE PSU
 Moyenne des communes de la Métropole 26 %

- Plus de 40 %
- Entre 28 et 39 %
- Entre 25 et 27 %
- Moins de 25 %
- Pas d'EAJE PSU

II - Le taux de couverture en EAJE PSU et MC Paje



Taux de couverture des EAJE PSU et PAJE Par EPCI, Indre-et-Loire (2022)



Taux de couverture structures PSU et PAJE
Données CAF37 - 2022

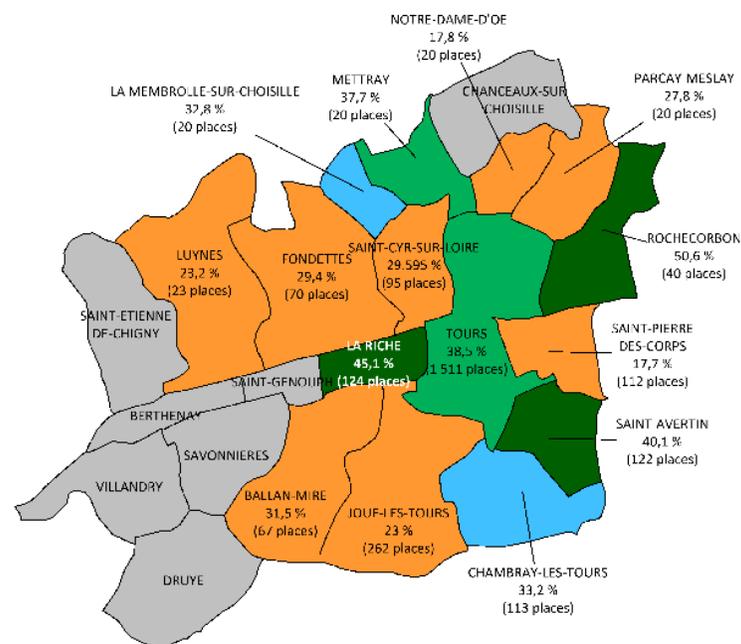


Taux de couverture moyen des EPCI (hors Métropole) : 12,1 %

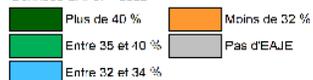
Réalisation CAF 37
ES - novembre 2023



Taux de couverture des EAJE PSU et PAJE Tours Métropole Val de Loire (2022)



Taux de couverture EAJE PSU + PAJE
Données CAF37 - 2022



Taux de couverture moyen des communes : 33 %

Le service petite enfance en Indre et Loire

III - L'accessibilité des modes d'accueil pour les publics en reprise d'emploi-formation

L'exploitation des fichiers Filoue montre que le droit commun (PSU) joue en moyenne son rôle, mais, pour autant, la filière est en saturation.

Familles FILOUE RSA	Étiquettes de lignes	Somme de NB FAM AVEC ENF 0_2 ANS ET RSA VERSABLE	Familles BCA RSA
8%	CC CHINON, VIENNE ET LOIRE	79	14%
4%	CC DE BLERE VAL DE CHER	43	7%
6%	CC DE GATINE ET CHOISILLES - PAYS DE RACAN	12	2%
15%	CC DU VAL D'AMBOISE	69	11%
7%	CC LOCHES SUD TOURAINE	144	14%
7%	CC TOURAINE OUEST VAL DE LOIRE	64	8%
13%	CC TOURAINE VAL DE VIENNE	35	7%
6%	CC TOURAINE VALLEE DE L'INDRE	55	4%
8%	CC TOURAINE-EST VALLEES	79	7%
21%	CU TOUR(S) PLUS	1305	17%
17%	Total général	1885	12%

Le service petite enfance en Indre et Loire

III - L'accessibilité des modes d'accueil pour les publics en reprise d'emploi-formation

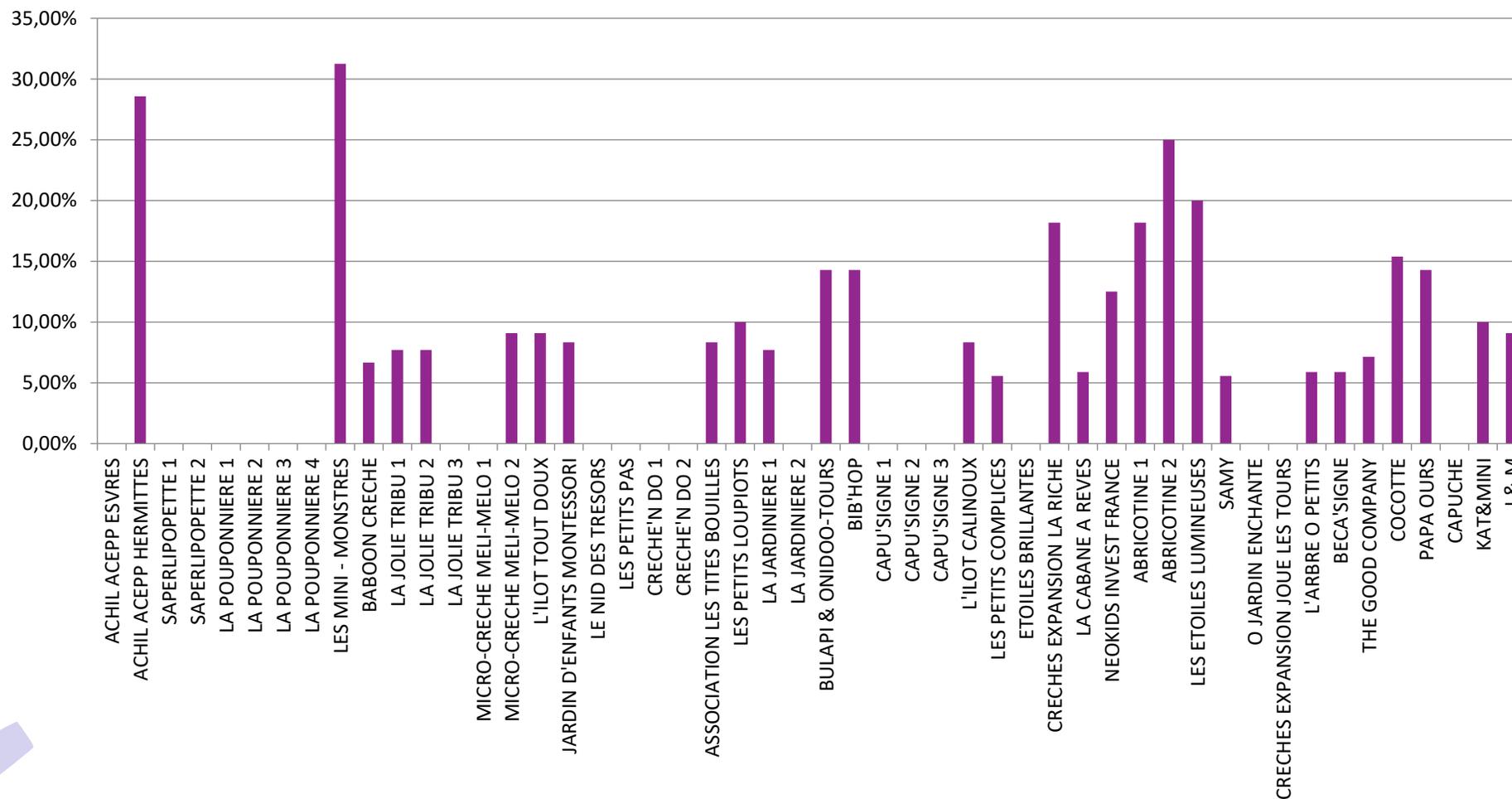
- Le public accueilli par les MC Paje (étude sur le mois d'août 2023)
 - 15 % des familles ont un revenu inférieur à 27 654 € (premier pallier de la paje) -35% ont des revenus supérieurs au plafond de revenus de la PAJE
 - 7,8% sont des familles monoparentales
 - Le nombre d'enfant accueilli par place est 1,2. Les MC Paje fonctionnent sur le registre du temps plein
- Les services spécialisés de CISPEO (PSU)
 - Les crèches d'insertion financées par la Ville de Tours
 - Un projet de création de crèche d'insertion à Saint Pierre des Corps
 - Les crèches « métropolitaines » d'insertion : Bout'chou service et la MC PSU L'éclaircie
 - La crèche familiale départementale d'insertion



Le service petite enfance en Indre et Loire

III - L'accessibilité des modes d'accueil pour les publics en reprise d'emploi-formation

CAF de Tours (Aout 2023) : % familles monoparentales



Le service petite enfance en Indre et Loire

V - L'évolution du service EAJE PSU à 5 ans

CAF de l'Indre et Loire :

Taux de couverture 2020 : 72,8%

Nombre de places au 31/12/2022 (à la clôture) : 3 130

- Objectif d'évolution – rééquilibrage territorial² : 7,1%
- Objectif d'évolution – modèle statistique de projection : 8,0%

Objectif en nombre de places sur la COG =

= Arrondi de (3 130 * 7,1%) + (3 130 * 8,0%) / 2)

Soit = **236 places**

Objectif en pourcentage sur la Cog = 7,5%

Trajectoire annuelle :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Nombre de places au 31/12	3 130	3 160	3 205	3 260	3 310	3 366
Evolution		30	45	55	50	56

- Objectifs 2023 en nombre de place Psu maintenues : 3 130

- Objectifs 2023 en évolution de places Psu

(Nombre de places 31/12/2023 - Nombre de places 31/12/2022) : 30

La Caf de Tours devrait atteindre ses objectifs de création de places

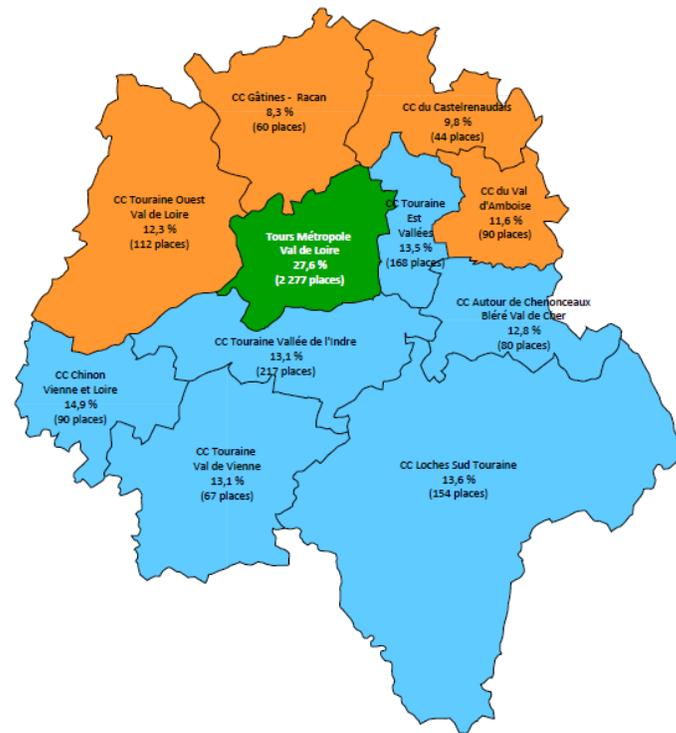
base au 31/12/2022	3130		objectif cnaf	
		47		
base projetée au 31/12/2023	3 177		3160	17
		70		
base projetée au 31/12/2024	3 247		3205	42
		125		
base projetée au 31/12/2025	3 372		3260	112
base projetée au 31/12/2026	3 379	7	3310	69
objectifs	3366			
solde	13			

Le service petite enfance en Indre et Loire

IV- La prospective (accueil collectif) : l'évolution du service EAJE PSU à 5 ans



Estimation du taux de couverture des EAJE PSU en 2026, par EPCI Indre-et-Loire



Projection du taux de couverture EAJE PSU en 2026
Estimation CAF37 - 2022

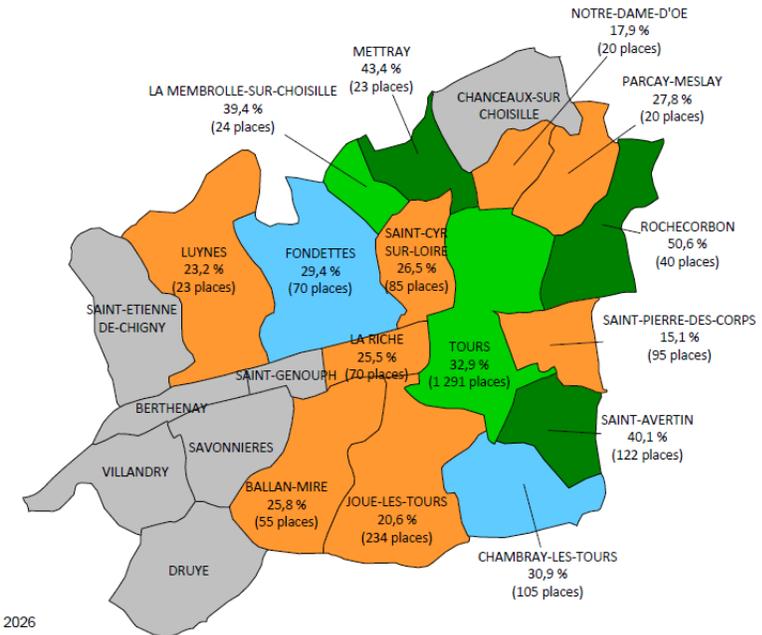
- Plus de 17 %
- Entre 12,5 et 17 %
- Moins de 12,5 %

Taux de couverture moyen des EPCI (hors Métropole) : 12,5 %

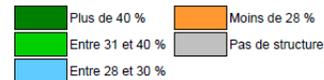
Réalisation CAF 37
ES - novembre 2023



Estimation du taux de couverture des EAJE PSU, en 2026 Tours Métropole Val de Loire



Projection du taux de couverture EAJE PSU en 2026
Estimation CAF37 - 2022



Taux de couverture moyen des communes : 29 %

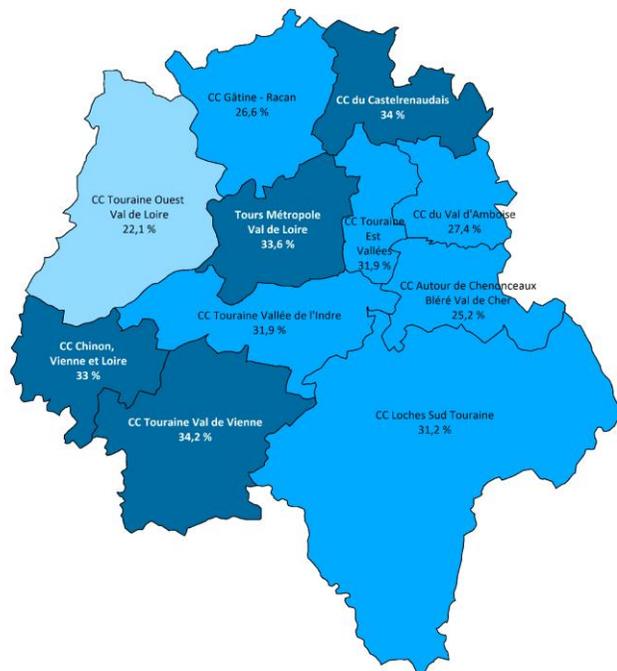
Réalisation CAF 37
ES - novembre 2023

Le service petite enfance en Indre et Loire

IV- La prospective (accueil individuel) : le remplacement des assistantes maternelles



Part des assistantes maternelles de plus de 55 ans par EPCI Indre-et-Loire (2022)



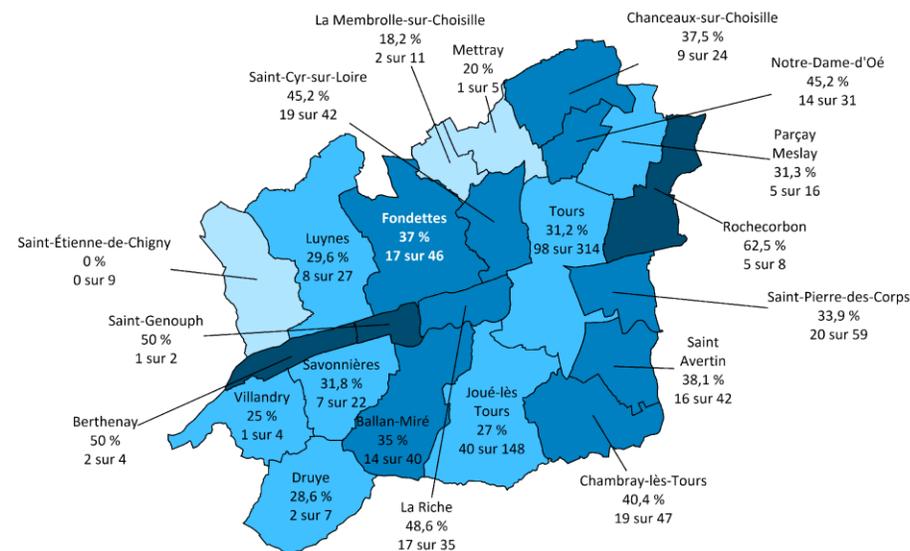
Part des assistantes maternelles de plus de 55 ans
Données CAF 37 - 2022

- Plus de 33 %
- Entre 25 et 33 %
- Moins de 25 %

Réalisation CAF 37
ES - novembre 2023



Part des assistantes maternelles de plus de 55 ans par commune Tours Métropole Val de Loire (2022)



Part des assistantes maternelles de plus de 55 ans
Données CAF37 - 2022

- Plus de 50 %
- Entre 33 et 50 %
- Entre 25 et 33 %
- Moins de 25 %

Réalisation CAF 37
ES - novembre 2023

Le service petite enfance en Indre et Loire



Evolution de la répartition des assistantes maternelles agréées actives selon le nombre d'enfants gardés

Nombre d'assistantes maternelles agréées actives	2018		2019		2020		2021		2022	
1 enfant gardé	492	15,8 %	430	14,5 %	408	14,6 %	361	13,2 %	296	11,2 %
2 enfants gardés	720	23,1 %	612	20,7 %	578	20,6 %	534	19,6 %	492	18,7 %
3 enfants et plus gardés	1 906	61,1 %	1 918	64,8 %	1 815	64,8 %	1 830	67,2 %	1 844	70,1 %
Total	3 118	100,0 %	2 960	100,0 %	2 801	100,0 %	2 725	100,0 %	2 632	100,0 %
Pourcentage d'évolution annuelle				-5,1 %		-5,4 %		-2,7 %		-3,4 %

Evolution de la répartition des assistantes maternelles selon leur âge

Nombre d'assistantes maternelles selon leur âge	2018		2019		2020		2021		2022	
Moins de 25 ans	10	0,3 %	5	0,2 %	10	0,4 %	10	0,4 %	12	0,5 %
De 25 à 29 ans	76	2,4 %	63	2,1 %	55	2,0 %	54	2,0 %	58	2,2 %
De 30 à 39 ans	601	19,3 %	580	19,6 %	520	18,6 %	505	18,5 %	477	18,1 %
De 40 à 49 ans	990	31,8 %	918	31,0 %	842	30,1 %	777	28,5 %	733	27,8 %
De 50 à 54 ans	563	18,1 %	547	18,5 %	544	19,4 %	564	20,7 %	530	20,1 %
De 55 à 59 ans	527	16,9 %	488	16,5 %	488	17,4 %	486	17,8 %	500	19,0 %
Plus de 60 ans	351	11,3 %	359	12,1 %	342	12,2 %	329	12,1 %	322	12,2 %
Age inconnu	NS	NS								
Total	3 118	100,0 %	2 960	100,0 %	2 801	100,0 %	2 725	100,0 %	2 632	100,0 %
Pourcentage d'évolution annuelle				-5,1 %		-5,4 %		-2,7 %		-3,4 %

L'ACCUEIL DES PARENTS EN QUESTION !

Mieux les accueillir pour mieux
les accompagner dans leur parentalité



Projet : « Mieux accueillir les parents
pour mieux les accompagner dans leur parentalité »



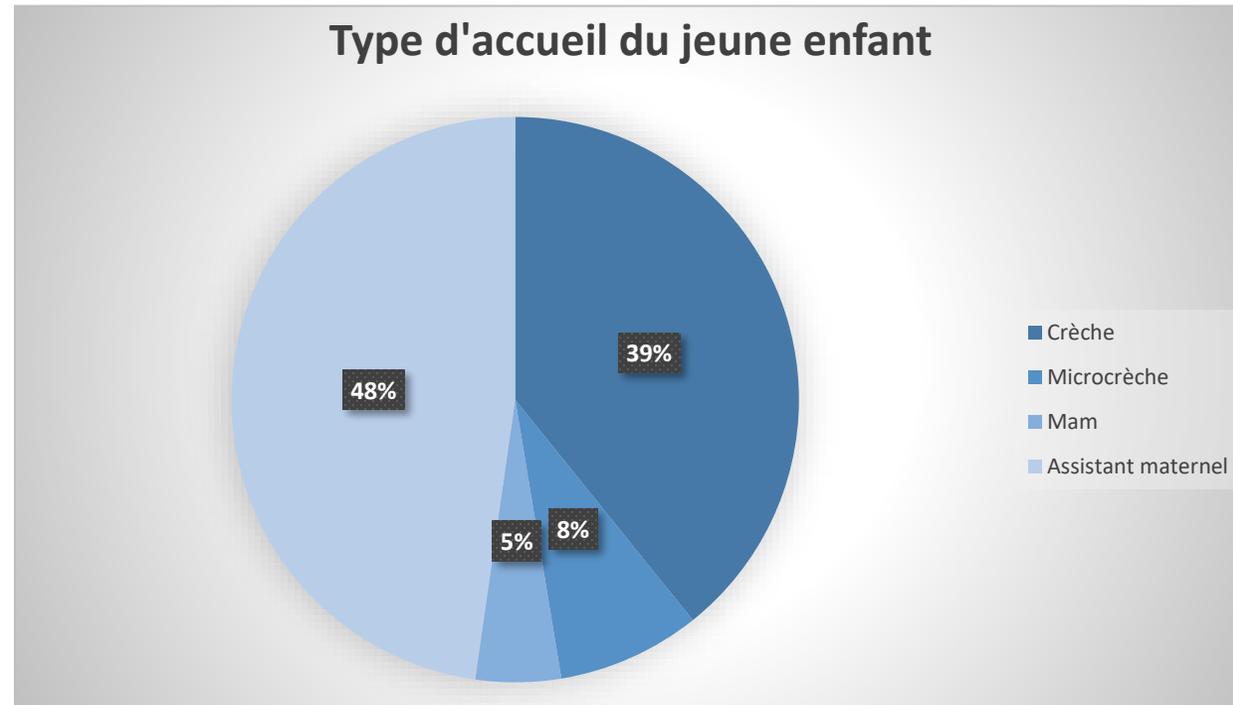
Projet subventionné dans le cadre de l'appel à projets 2022 : « 1000 premiers jours / Petite enfance », par l'Agence régionale de santé (ARS), la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Centre-Val de Loire et le Conseil départemental.

- ↳ Des formations gratuites
- ↳ Un guide à destination des professionnels de la petite enfance
- ↳ Une journée départementale de la Petite Enfance



Réalisation d'un questionnaire à destination des parents

- 671 retours de questionnaires , un échantillon représentatif :



- 120 parents ont répondu positivement à la demande d'être recontactés dans le cadre du projet.
- 4 parents participent au comité de pilotage et aux différents groupes de travail.

Proposition de 4 journées de formation par territoire, soit 24 jours sur 2023

Thématique des formations proposées aux professionnels de la Petite Enfance (EAJE et AM):

- La séparation: Comment l'accompagner sereinement auprès des familles de jeunes enfants (réalisée par CISPEO Formation)
- Accompagner les parents pour une éducation sans violence (réalisée par le CD 37)
- Accompagner les parents dans le développement du langage de leur enfant (réalisée par CISPEO Formation)
- Soutenir des pratiques familiales autour du livre et de la lecture (réalisée par Livre Passerelle)

8 formations prévues en novembre et décembre.
Un bilan positif avec des groupes complets dans l'ensemble et des apprenants qui apprécient la mixité des profils d'apprenants.

L'ACCUEIL DES PARENTS EN QUESTION !

Mieux les accueillir
pour mieux les accompagner
dans leur parentalité



**DES PISTES
POUR VOUS GUIDER**



Un document travaillé avec des parents et des professionnels qui prend appui sur la charte nationale de soutien à la parentalité.

Il sera présenté lors de la journée départementale du 9 décembre et transmis à l'ensemble des professionnels de la petite enfance du département.

L'ACCUEIL DES PARENTS EN QUESTION !

Mieux les accueillir pour mieux les accompagner dans leur parentalité



9
DÉCEMBRE
2023

JOURNÉE DÉPARTEMENTALE DE LA PETITE ENFANCE



Maison des sports de Touraine
Le Bas Champeigne – Parçay-Meslay



Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)



TOURAINES
LE DÉPARTEMENT

PLACES LIMITÉES > INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER !

Journée départementale de la petite enfance

PROGRAMME

8h45 - 9h15 **Accueil café**

9h15 - 9h30 **Discours officiels**

9h30 - 11h30 **Conférence**

d'**Arnaud Deroo**, thérapeute, consultant en éducation
« Mieux accueillir pour mieux accompagner »

11h30 - 14h30 **Atelier**

en libre circulation sur la sécurité, le jeu, la lecture,
la santé, la violence...

--- Possibilité de repas sur place, ---
des food trucks seront installés pour l'occasion.

14h30 - 16h **Table ronde avec :**

- **Cécile Boulaire** et **Livre Passerelle** pour le projet
« Lisons aux nourrissons »
- L'association **ESOP** pour « À vos jeux, prêts, parlez »
- **Sandrine Bruce**, éducatrice de prévention,
pour la présentation d'une action parentalité
- **Un parent** pour présenter le guide

INSCRIPTION OBLIGATOIRE,

dans la limite des places disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.caf37-partenaires.fr/agenda-des-evenements>

Pour tout renseignement, écrire à :

Conseil Départemental d'Indre-et-Loire | mieux_accueillir@departement-touraine.fr



Etude sur les métiers de la Petite Enfance en Indre-et-Loire

Projet d'une étude co-portée par la Caf et le Conseil départemental réalisée par l'Université de Tours.



Finalités de l'étude :

- Caractériser la situation actuelle des métiers de la petite enfance ;
- Projeter son évolution ;
- Analyser les enjeux autour de l'attractivité des métiers ;
- Identifier les initiatives existantes pour favoriser cette attractivité.

Deux axes :

- I. Des pénuries de professionnel(le)s dans les accueils collectifs ? Etat des lieux des difficultés éventuelles, initiatives locales et analyse des enjeux autour de l'attractivité des métiers de la petite enfance
- II. L'activité des assistantes maternelles : offre locale, situations d'emploi et difficultés d'exercice du métier

Calendrier : 20 mois, de janvier 2024 à août/septembre 2025



I. Des pénuries de professionnel(le)s dans les accueils collectifs ?

Objectifs attendus :

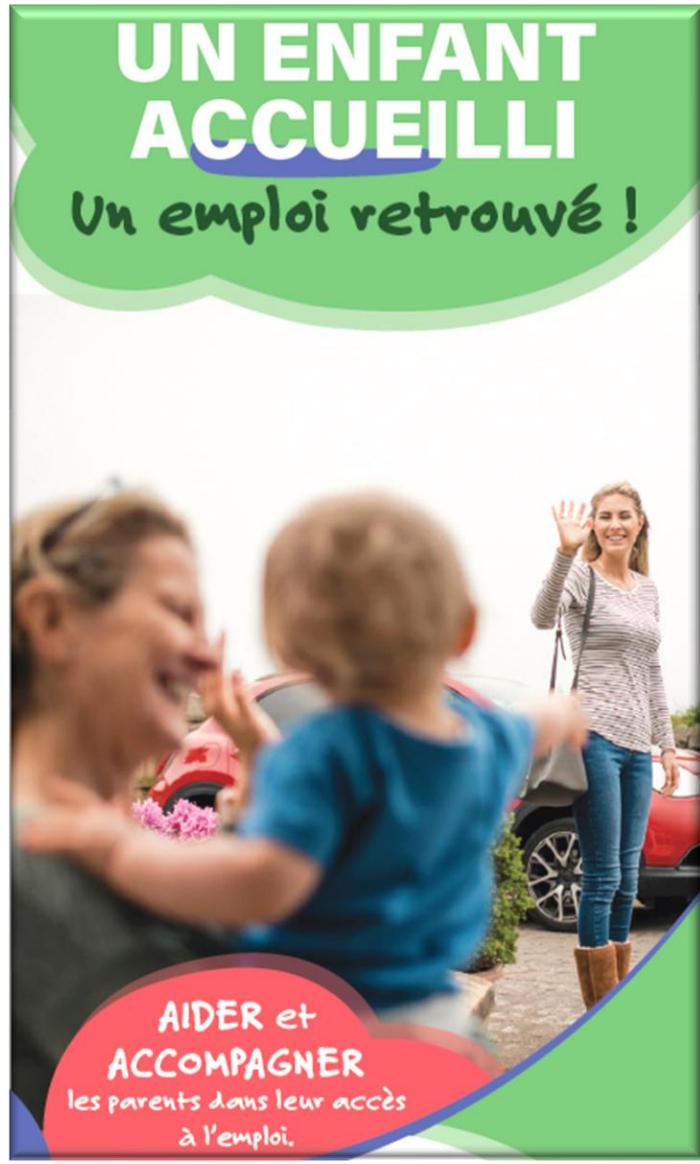
- Mesurer la tension sur l'emploi des professionnels en accueils collectifs : y a-t-il des postes non pourvus ? Les quantifier sur chaque territoire (communautés de communes et commune pour la métropole) et pour chaque profession.
- Qualifier les difficultés éventuelles rencontrées par les employeurs et les centres de formation pour recruter de nouveaux professionnels et les garder
- Comprendre comment la pénurie éventuelle de professionnels qualifiés impacte le service rendu / la qualité de l'accueil
- Recenser les solutions mises en œuvre sur le terrain et au national pour pallier la pénurie et pour rendre les postes et les formations plus attractifs.
- Projeter la situation à 10 ans en tenant compte des départs en cours d'année, de la pyramide des âges, de la natalité et des créations de places prévues (Service Public de la Petite Enfance).



II. L'activité des assistant(e)s maternel(le)s

Objectifs attendus :

- Mesurer l'activité des assistantes maternelles sur chaque territoire (communes) afin d'identifier des besoins non couverts ou du sous-emploi : commune et type d'exercice (domicile, mam, crèche familiale), capacité d'accueil selon agrément, nombre d'enfants accueils réellement selon l'âge
- Projeter la situation à 10 ans
- Identifier les dynamiques d'entrée dans le métier (quelle attractivité ? quelles motivations ?) et les projections professionnelles des assistantes maternelles à moyen terme
- Qualifier les difficultés d'exercice du métier afin de les mettre en lien avec les trajectoires professionnelles des assistantes maternelles : pour quelles raisons arrête-t-on ce métier ?
- Identifier les initiatives mises en place pour valoriser le métier et le rendre plus attractif
- Intérêt scientifique : focus sur les MAM et sur les RPE



Expérimentation "Un enfant accueilli, un emploi retrouvé!"



Création d'un écosystème dédié à l'accueil d'enfants pour les personnes en insertion afin de favoriser leur reprise d'emploi ou de formation.

Ce dispositif qui repose sur :

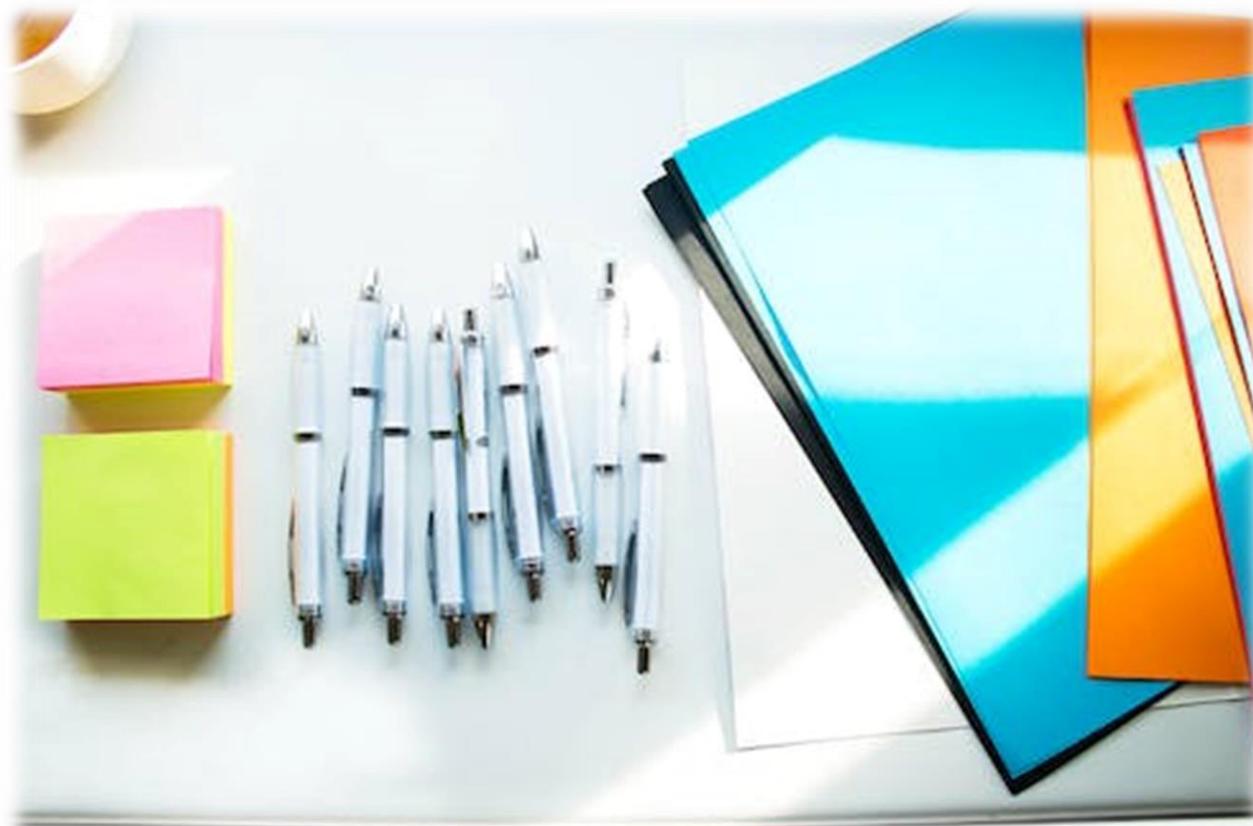
- La création d'une plateforme d'accueil, information, orientation et d'accompagnement des personnes en situation d'insertion professionnelle
- La création d'une crèche familiale départementale à vocation d'insertion professionnelle de 29 places (emploi temporaire d'ass mat en proximité du domicile des familles).

Conditions:

- Un « droit d'accès » de 3 mois maximum sur un an, en continu ou fractionné,
- Un accompagnement vers le droit commun mis en œuvre (et le cas échéant à la fonction employeur) afin de maintenir dans l'emploi les personnes concernées.
- Un dispositif intégré au dispositif de droit commun qui travaille en lien avec les RPE
- Famille en réinsertion professionnelle confrontée à une reprise d'emploi ou de formation en situation précaire (QF 850 €, bénéficiaire RSA, jeune demandeur d'emploi...)
- Une tarification adaptée aux ressources de la famille (0,39 € / heure pour un bénéficiaire du RSA)



Les établissements
d'accueil
du jeune enfant



Fiche de dérogation pour l'accueil d'enfant
de plus de 3 ans en situation de handicap en EAJE



Définition d'une place d'urgence

Définition d'un accueil exceptionnel ou d'urgence :

Lorsque les besoins en mode d'accueil des familles ne peuvent pas être anticipés.

Cet accueil ne se limite pas à un accueil d'urgence sociale, il peut répondre à un besoin lié à une urgence familiale ou un défaut de mode d'accueil.

L'accueil d'urgence répond à des besoins spécifiques comme un événement familial imprévu, une reprise d'activité professionnelle impromptue, une proposition de formation... Le plus souvent, l'enfant n'est pas connu par l'établissement. C'est un accueil exceptionnel sur une durée limitée.

Quelles modalités :

- Au niveau administratif : Accueil en suractivité possible si avis ou autorisation délivré par le service PMI du Conseil départemental favorable. Pour rappel, possibilité d'accueil jusqu'à 115 % de sa capacité d'accueil à condition que le taux d'occupation hebdomadaire n'excède pas 100 % de la capacité horaire hebdomadaire d'accueil.
- Au niveau de l'accueil : Prendre le temps pour échanger avec le parent autour de l'enfant, ses habitudes, ses besoins; projet à travailler dans le cadre du projet de fonctionnement et pédagogique
- Au niveau de la tarification : l'accueil d'urgence se voit appliquer le barème national si la famille est allocataire, ou dispose de son avis d'imposition ou fiches de paie, sinon c'est le tarif plancher qui est appliqué. Tous les EAJE doivent le prévoir dans leur règlement de fonctionnement.

Rappels

Nouveautés

NEWSLETTER PETITE ENFANCE

A DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Newsletter Petite Enfance – Echanges/Questions

Informations complémentaires pour l'obtention de la PSU

- ↪ Précisions relatives aux règles d'arrondi pour le décompte des actes
- ↪ En cas de départ d'un enfant en-dehors des horaires d'ouverture de l'établissement (nouveau)
- ↪ Détail des données relatives aux actes réalisés exigible en cas de contrôle
- ↪ Absences de badgeage (nouveau)
- ↪ La pratique des avoirs / remboursements
- ↪ Les heures réalisées et heures facturées en accueil occasionnel
- ↪ Les cautions
- ↪ Le délai de carence
- ↪ Les frais de siège ou frais de gestion
- ↪ L'impôt sur les sociétés
- ↪ L'utilisation du service CDAP
- ↪ La télétransmission des disponibilités via monenfant.fr
- ↪ Les pièces justificatives pour le bonus inclusion handicap



Les Référents Santé Accueil Inclusif (RSAI)

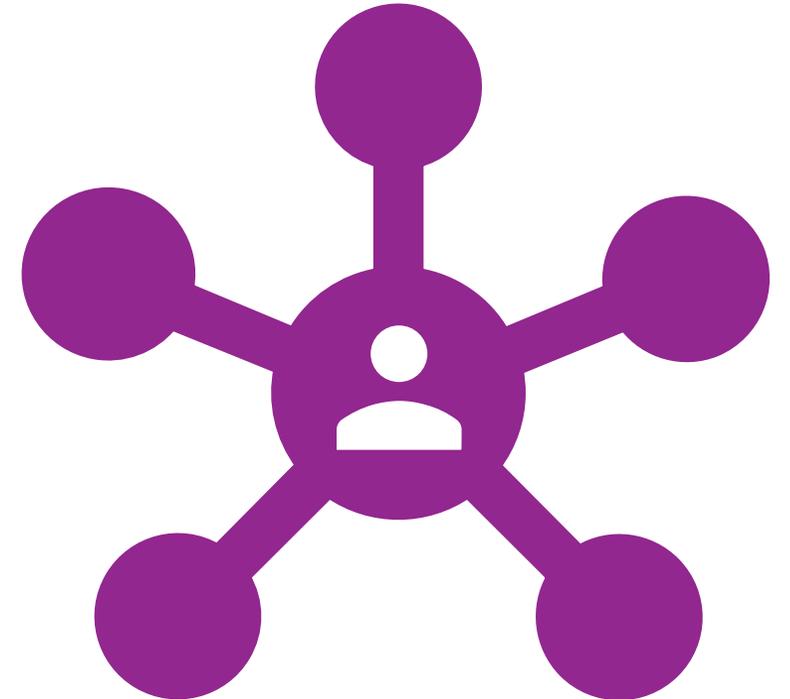
Création d'un réseau départemental des Référénts Santé Accueil Inclusif (RSAI)

↳ Quelles seraient vos attentes ?

↳ Co-animation avec le PRH ?

Lors des échanges, vous avez émis les souhaits suivants :

- Avoir une vision / point de vue de la PMI via ce réseau
- Avoir des réponses aux questions
- Se mettre en lien avec les écoles (ITS)
- Avoir un réseau d'échanges entre pairs
- Les outils et documents travaillés par ce réseau ainsi que les comptes-rendus de réunion doivent être également transmis aux coordo PE pour ne pas perdre d'information en cas de changement de RSAI.





Relais
Petite
Enfance
Touraine

Les Relais Petite Enfance
(RPE)



La nouvelle convention du Conseil Départemental pour le financement des RPE

❖ Objectifs :

- Renforcer le partenariat CD/RPE ;
- Améliorer l'accompagnement des parents en insertion ;
- Améliorer la qualité de l'accueil des enfants (à travers l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant) ;
- Renforcer l'attractivité du métier d'assistant maternel et participer à leur professionnalisation.

❖ Modalités de financement : Un financement en 2 temps

80% de la subvention en année N, versés à compter de la notification de la présente convention.

Solde 20% en année N+1 si les objectifs sont atteints, versé sur présentation d'un bilan détaillé des actions entreprises (actions collectives, accueil familles, promotion du métier ass mat, envoi liste actualisée).

À défaut de présentation du bilan et du budget prévisionnel (dans le mois suivant son approbation), le solde ne pourra être versé.

Le Conseil départemental se réserve le droit de calculer le montant du solde de la subvention due, au prorata de la réalisation des objectifs fixés, après analyse et validation du bilan d'activité.

❖ Nouvelle grille de bilan d'activité :

Un bilan plus précis avec des chiffres d'évolution, les demandes pour accueil individuel et collectif, les activités citées, le partenariat avec le CD, etc., à remettre avant le 15 mars N+1 au service Agréments.



Retour sur les groupes de travail RPE



**Rappel des groupes de travail mis en place avec les animatrices de Rpe
et co-animés par la Caf et le CD:**

- Observatoire
- Guide parent
- Guide Assistant Maternel
- Protocole CD-RPE

Le groupe de travail « Observatoire »



Groupe de travail « Observatoire »



Objectifs :

- Harmoniser les pratiques pour l'ensemble des RPE
- Simplifier les données saisies dans les logiciels au regard des besoins de chacun

Date de mise à jour :

10/07/2023

Les catégories pour saisir les contacts :

Qui contacte le relais ?	
	Assistant.es maternel.les
	Gardes à domicile
	Candidat.es à l'agrément
	Nouvel.les assistant.es maternel.les
	Familles
	Partenaires (ensemble réseaux, PMI, Direccte, Caf, Pajemploi, prestataires pour projet...)

La catégorie « [Nouvel.les](https://www.nouvel.les) [assistant.es](https://www.assistant.es) [maternel.les](https://www.maternel.les) » sera à saisir la première fois qu'on rencontre une nouvelle AM du territoire.

Quand une demande est formulée à la fois par l'AM et la famille (demande de RDV conjoint par exemple), pour le « qui » il sera saisi la catégorie « Familles ».

Il n'est plus comptabilisé dans les contacts les demandes de stages. Cela ne rentre dans aucune catégorie et n'a pas d'intérêt quant au suivi de l'activité du RPE.

Les moyens de communication :

Les moyens de communication	
	Téléphone, SMS, répondeur
	Mail, courrier
	Accueil avec rendez-vous
	Accueil sans rendez-vous
	Monenfant.fr

Lorsque le RPE est contacté (par exemple une famille demande une info par mail), et que l'animatrice répond, que cela soit par mail ou par téléphone, il ne sera comptabilisé qu'1 seul contact (1 demande = 1 réponse). Mais, si la même famille, reprend contact plus tard, il faudra comptabiliser 1 autre contact.

D'autre part, si plusieurs motifs sont traités, il ne sera comptabilisé comme un seul contact avec le motif principal.

Si le RPE procède à un envoi multiple (par exemple demande de disponibilité aux AM par mail), il ne sera comptabilisé qu'un seul contact (dans ce cas, vous pouvez créer un contact spécifique, par ex « AM de tel territoire »).

Lorsqu'une AM pose une question au cours d'un atelier, elle ne sera pas comptabilisée dans les contacts, vu que cette dernière est déjà comptabilisée comme participante à l'atelier d'éveil.

Les motifs et les renseignements à saisir :

MOTIFS	RENSEIGNEMENTS	COMMENTAIRE
Agrément Formation	Formations	Formation obligatoire, continue, VAE...
	Info agrément/métier	Questions sur renouvellement, extensions, procédure d'agrément, conditions d'exercice...
Droits et Obligations	Information contractuelle et juridique	Convention collective, contrat de travail, tarifs / indemnités, rupture de contrat, congés payés, ...
	Institutionnels	Ircem, Pajemploi, Caf, Impôts, CD, Améli.fr
Accompagnement Ecoute Soutien	Litige/médiation	Litiges contractuels ou relationnels
	Soutien à la parentalité	Ecoute, informations, orientations...
	Soutien à la professionnalisation	Ecoute de situations, orientation ou conseils divers...
	Accompagnement monenfant.fr	Inscription AM sur le site, mise à jour des disponibilités, ...
Vie du Relais	Temps professionnels avec enfants	Ateliers, sorties (inscriptions ou informations)
	Temps professionnels sans enfants	Conférences, réunions, analyse des pratiques professionnelles (inscriptions ou informations)
	Projets	Contacts avec intervenants extérieurs, médiathèque, lieux de sorties...
	Info/Communication	Publications du relais, articles, promotions du relais ou du métier d'AM...
Gestion offres et demandes	Actualisation/Disponibilités	Mise à jour des assistants maternels (places disponibles, modifications d'agrément, d'adresses, ...)
	Information accueil garde à domicile	Familles en recherche d'infos sur les gardes à domicile seulement
	Information sur les modes d'accueil	Familles en recherche d'infos sur tous les modes d'accueil (info globale pouvant aller jusqu'à la préinscription et/ou remise de liste)
	Information accueil assistant maternel	Familles en recherche d'infos sur l'accueil chez les AM seulement (y compris remise de listes et suivi)
	Information accueil collectif	Familles en recherche d'infos sur l'accueil collectif seulement (y compris préinscription et suivi)



Quand le RPE reçoit une demande de RDV, il le comptabilise dans ses contacts sous le motif lié à la demande de RDV. Par exemple : un parent téléphone et souhaite prendre rdv pour une explication sur les congés payés, le RPE saisie le moyen « téléphone », puis le motif « Droits et obligations », puis le renseignement « informations contractuelle et juridique ».

Lorsque, par la suite, le RPE accueille en RDV ce parent, un nouveau contact est saisi.



Infos diverses
Echanges



Goodbye

**Merci
de votre attention**